

PROCEDURE FORMATION

Date de la dernière mise à jour : 19/02/2026

Hauts-de-France Addictions, c'est plus de 600 professionnels formés dans le domaine de l'addictologie, 30 accompagnements sur divers projets, 30 types formations et plus de 380 heures de formations dispensées, une dizaine d'outils et de ressources créé.e.s... Et encore bien plus !

Les formations ont pour objectif l'outillage et la montée en compétence des professionnels, ainsi que la consolidation et la diffusion d'une culture commune en ce qu'il concerne les conduites addictives.

Financées par l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, la MILDECA Région Hauts-de-France ou par Santé Publique France, elles s'inscrivent dans une réelle volonté de réduction du tabagisme (ou autres addictions), priorité de santé publique de premier plan. Dans l'objectif de nous rapprocher de publics spécifiques et vulnérables, nos formations sont destinées à plusieurs catégories de professionnels : professionnels du sanitaire, du médico-social, du social, de l'enseignement, des collectivités...

Au moins une fois par an, chaque formateur est invité à participer à une réunion de lancement prenant la forme d'un "COPIL formation" qui a vocation à structurer et à améliorer l'offre de formation HDFA.

Tous les ans, HDFA rédige un rapport d'activité annuel des formations dispensées. Il est validé par le CA puis approuvé durant l'assemblée générale.

Ce document est mis à disposition sur le site de l'association. Vous y retrouverez les chiffres clés de l'activité formation!

L'ensemble des formations font l'objet d'un règlement intérieur mis à disposition sur le site de l'association. Ce dernier est aussi disponible si votre espace extranet.

1- Recueil des besoins en formation

Les besoins en formation sont identifiés de plusieurs manières :

- à travers l'inscription spontanée des professionnels aux formations organisées dans le cadre du catalogue de formation
- par des demandes directement adressées à HDFA
- suite à des forums ou ateliers réalisés avec des partenaires

L'ensemble de ces besoins sont recensés dans un tableau de suivi.

2 - Construction de la formation et intervenant

Intervenants :

Les intervenants sont exclusivement des experts internes à l'association ou non.

L'ensemble des profils sont validés en fonction d'un document d'aide à la détermination permettant de garantir les compétences de ces derniers, tant sur le plan technique que pédagogique.

Leurs Curriculum Vitae à jour sont demandés annuellement afin d'évaluer leur niveau de maintien de leurs connaissances, au regard de(s) formation(s) dispensée(s).

La montée en compétences des intervenants fait l'objet d'un tableau de suivi.

L'ensemble des intervenants sont invités à participer au COPIL formation.

Chaque intervention des formateurs emporte systématiquement la réalisation d'un contrat de travail, en CDD occasionnel ou en prestation de service.

Contenu :

Les objectifs et le contenu de la formation sont définis par le coordinateur des formations, en collaboration avec le formateur à l'initiative des interventions.

Les formations font l'objet d'un cahier des charges regroupant ces éléments.

3- Informer et communiquer sur l'offre de formation

HDFA propose sur son site internet le catalogue des formations référencées

Ce catalogue comporte :

- une brève description de chaque formation.
- Les objectifs de la formation
- Les dates et lieux des prochaines formation (si la programmation est déjà faite)
- Le public et les prérequis si nécessaire
- Le domaine d'expertise des animateurs
- Les modalités d'inscriptions
- Les tarifs
- Les moyens pédagogiques et financiers
- Les modalités d'évaluation
- L'accessibilité aux personnes en situation de handicap
- Les coordonnées utiles en cas de besoin de renseignements complémentaires

Outre la disponibilité de ces informations sur son site internet, HDFA diffuse également les informations :

- Sur les réseaux sociaux : LinkedIn
- Via la Newsletter disponible sur le site internet
- Via les associations/réseaux partenaires qui diffusent l'information auprès de leurs adhérents
- Sur l'espace extranet des participants, dans l'onglet "à propos"

Accessibilité et aménagements spécifiques :

HDFA s'engage à accueillir au sein de ses formations les personnes en situation de handicap, sans discrimination.

Un référent handicap est identifié et formé.

Toutes informations sur l'accessibilité des locaux de formation seront transmis dans le mail de confirmation d'inscription en amont de la formation.

Nous portons une vigilance particulière aux formations réalisées à distance pour lesquelles des sous-titres seront générés automatiquement.

Vous avez besoin d'aménagements spécifiques ? Contactez Léa EL MASRI, référente handicap, à l'adresse formation@hautsdefrance-addictions.org ou au 03 20 21 64 13 pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.